



# COVID-19 : Mise à jour quotidienne

6 mai 2020

## Compte rendu du premier ministre

Bonjour, il n'y a toujours pas de cas confirmé ou probable de COVID-19 au Nunavut.

Aujourd'hui, le nombre total de personnes en observation est de 778. De ce nombre, 326 personnes sont toujours en observation et 452 ont été relâchées.

J'annonce que la décision de la semaine dernière concernant la facturation des frais pour la période d'isolement de 14 jours a été infirmée. Personne ne se verra donc facturé.

Le gouvernement du Nunavut continuera de couvrir ces frais aussi longtemps que l'isolement obligatoire pour rentrer au Nunavut restera en vigueur.

En ce moment, les voyages présentent un risque et nous ne voulons pas défaire tout le travail acharné accompli ces derniers temps. Nous ne recommandons pas de voyager à l'extérieur du territoire durant la pandémie, mais nous ne voulons pas faire porter un fardeau financier inutile à nos gens.

Au nom du gouvernement, je m'excuse pour la confusion ainsi causée.

Je tiens également à m'excuser cet après-midi pour une chose que j'ai dite lors de la conférence de presse de lundi, et que je regrette. Mes commentaires concernant le recrutement des enseignantes et enseignants étaient à la fois imprudents et méprisants. Cela ne représente en rien la façon dont ce gouvernement apprécie les enseignantes et enseignants. C'était une réponse réactive et inappropriée.

Je suis désolé et je tiens à ce que nos enseignants sachent à quel point j'apprécie leur dévouement et leur engagement envers nos élèves. J'assume l'entière responsabilité de votre déception et je ferai en sorte de m'exprimer de façon plus prudente à l'avenir.

Pour les dernières informations concernant la COVID-19 et les mises à jour des différents ministères du GN, dans toutes les langues, consultez le <https://www.gov.nu.ca/health/information/covid-19-novel-coronavirus>;  
<https://www.gov.nu.ca>



Aux enseignantes et enseignants : merci pour tout ce que vous faites pour le Nunavut. Votre contribution est respectée et, je vous en prie, ne laissez pas mes propos malheureux vous décourager.

## **Compte rendu de l'administrateur en chef de la santé publique**

Depuis la confirmation du fait que le cas de COVID-19 au Nunavut était un faux positif, nous avons pu constater de grandes manifestations de solidarité, de soutien et de fierté. Les restrictions supplémentaires à Pond Inlet ont été levées et j'espère que la municipalité se sent soulagée de savoir qu'elle est toujours sans cas de COVID.

C'est là une bonne nouvelle. En tant que territoire, nous avons très bien fait jusqu'à maintenant.

Par contre, nous ne pouvons pas laisser notre joie faire place à de la complaisance. Il est plus important que jamais de maintenir ces règles avec lesquelles nous sommes devenus familiers. La menace de la COVID-19 est toujours bien réelle et nous devons garder le cap.

- Pratiquez l'éloignement social.
- Évitez les contacts avec des personnes qui ne sont pas membres de votre maisonnée.
- Limitez vos déplacements.
- N'achetez que les produits dont votre maisonnée a besoin.
- Et, bien sûr, lavez vos mains.

Aucune combinaison de mesures ne peut absolument nous prémunir de la COVID-19. Même si nous sommes heureux pour Pond Inlet, tous les Nunavummiuts doivent demeurer vigilants et prudents. Respectez les règles et encouragez vos amis, votre famille et vos voisins à faire de même.

Je tiens à remercier tous les Nunavummiuts pour leur patience, leur compréhension et leur coopération constantes. Nous passerons à travers cela ensemble!

Pour les dernières informations concernant la COVID-19 et les mises à jour des différents ministères du GN, dans toutes les langues, consultez le <https://www.gov.nu.ca/health/information/covid-19-novel-coronavirus>;  
<https://www.gov.nu.ca>



[INUK](#) | [ENG](#) | [IKW](#) | [FRE](#)



[INUK](#) | [ENG](#) | [IKW](#) | [FRE](#)

Dans le cadre des efforts du gouvernement du Nunavut (GN) pour lutter contre les risques de la COVID-19, les ministères du GN mettent en place les mesures suivantes :

### **Voyages à l'extérieur du territoire à compter du 7 mai 2020 :**

**La décision du gouvernement du Nunavut de facturer 2 100 \$ par personne et 1 050 \$ additionnels pour chaque membre d'une même famille durant la période d'isolement obligatoire de 14 jours pour ceux et celles revenant dans le territoire a été infirmée.**

**Le gouvernement du Nunavut continuera de couvrir ces frais aussi longtemps que l'isolement obligatoire pour rentrer au Nunavut restera en vigueur.**

**Veillez garder en tête que les voyages à l'extérieur du Nunavut sont déconseillés durant la pandémie de COVID-19.**

## **Services du ministère de la Santé**

---

### **COVID-19 : téléassistance et outil d'autoévaluation**

Quiconque a des raisons de croire avoir été exposé à la COVID-19 doit communiquer avec le service Téléassistance COVID-19 au 1 888 975-8601, entre 10 h et 18 h, ou en informer son centre de santé communautaire, et s'isoler immédiatement dans sa résidence pour une période de 14 jours.

Quiconque ayant accès à l'internet peut aussi utiliser l'outil d'autoévaluation disponible à [nu.thrive.health](https://nu.thrive.health).

### **Volumes**

Total (tous les lieux d'isolement)	
Type de voyageur	Personnes en isolement au 5 mai
Déplacements pour soins médicaux	177
Public	137
<b>Total</b>	<b>314</b>

Pour les dernières informations concernant la COVID-19 et les mises à jour des différents ministères du GN, dans toutes les langues, consultez le <https://www.gov.nu.ca/health/information/covid-19-novel-coronavirus>;  
<https://www.gov.nu.ca>



## Sommaire des rapatriements :

Date de départ	Nbre de voyageurs des lieux d'isolement
5 mai	22
6 mai	15
7 mai	24
8 mai	12
9 mai	21

## Demandes des travailleurs essentiels

En date du 5 mai, on compte 872 demandes de voyage, dont 667 de la part de travailleuses/travailleurs essentiels.

État de la demande	Nbre	%
Approuvées (essentiels et non essentiels)	727	83,4 %
Refusées	107	12,3 %
En attente	38	4,4 %
Total	872	100 %

## Services du ministère de la Justice

Le gouvernement du Nunavut offre plusieurs programmes et services pour venir en aide aux victimes et aux survivants de violence. Nous tenons à rappeler aux Nunavummiuts que ces programmes et services sont toujours en place et que nous pouvons les aider en ces temps difficiles. Nous sommes conscients que la vie est très difficile pour plusieurs familles et personnes que cela ajoute du stress dans le foyer. Ne vous sentez pas seul ou isolé, nous sommes là pour vous aider.

Les gens sont invités à contacter l'agent en service responsable de l'application de la Loi sur l'intervention en matière de violence familiale (LIVF) pour toute question ou besoin de soutien en appelant le **1 844 534-1038**. L'appel sera évalué pour déterminer les besoins et rediriger la personne vers le spécialiste de la justice de proximité en mesure d'aider à remplir les demandes et d'orienter vers les ressources appropriées.

Le bureau des services aux victimes est fermé au public en ce moment. Cependant, les Nunavummiuts qui ont besoin de contacter le bureau peuvent le faire en appelant sans frais au 1 866 456-5216 ou en courriellant à [victimservices@gov.nu.ca](mailto:victimservices@gov.nu.ca). Les services seront fournis au cas par cas.

Pour les dernières informations concernant la COVID-19 et les mises à jour des différents ministères du GN, dans toutes les langues, consultez le <https://www.gov.nu.ca/health/information/covid-19-novel-coronavirus>;  
<https://www.gov.nu.ca>



## Ministère des Services à la famille

---

Si vous ou une personne que vous connaissez êtes victime de violence et avez besoin de services et de soutien, de l'aide est disponible.

Si vous n'êtes pas en mesure de communiquer avec votre bureau du service social local, veuillez appeler au ministère des Services à la famille, au 1 855 522-5201, et on vous aiguillera vers une ressource. Pour en savoir plus, vous pouvez également consulter la page Facebook du Conseil Qullit de la condition féminine du Nunavut.

S'il vous faut de l'aide, vous avez différents choix. Nous vous encourageons à communiquer avec l'une ou l'autre des ressources suivantes :

Service d'aide aux victimes du Nunavut	1 866 456-5216
Téléassistance en cas d'intervention en matière de violence familiale (LIVF)	1 844 534-1038
Ligne d'aide Nunavut Kamatsiaqtut	1 800 265-3333 (24/7)
Jeunesse, j'écoute	1 800 668-6868
Conseil Saisis la vie	1 866 804-2782
Alcooliques anonymes	1 888 616-4011
Barreau du Nunavut – information juridique / aiguillage vers un avocat	1 888 990-4665
Tukisigiarvik — Centre de mieux-être (Iqaluit) :	1 867 979-2400

La santé des Nunavummiuts est une responsabilité partagée! Rappelez-vous : lavez vos mains et les surfaces utilisées, pratiquez l'éloignement social, suivez les conseils des professionnels de la santé et restez à la maison si vous êtes malade.

Pour les dernières informations concernant la COVID-19 et les mises à jour des différents ministères du GN, dans toutes les langues, consultez le <https://www.gov.nu.ca/health/information/covid-19-novel-coronavirus>;  
<https://www.gov.nu.ca>



[INUK](#) | [ENG](#) | [IKW](#) | [FRE](#)



[INUK](#) | [ENG](#) | [IKW](#) | [FRE](#)